

Conditions générales de vente

Ces conditions s'appliquent au séjour Yog'à la neige (Chamonix, 22 au 24 janvier 2027). Elles complètent le formulaire d'information précontractuelle remis avant l'inscription.

Article 1 · Objet

Le séjour est un forfait touristique au sens de l'article L.211-2 du code du tourisme. Il est organisé et vendu par VIGO SASU (nom commercial yogaetcterra), agence de voyages immatriculée au registre des opérateurs de voyages et de séjours d'Atout France sous le n° IM074250006. Siège : 1180 route de la Cry Cuchet, 74920 Combloux. SIREN 940812167, TVA FR62940812167. Garantie financière : APST, 89 rue La Boétie, 75008 Paris. Responsabilité civile professionnelle : Hiscox, contrat n° 03528047.

Toute inscription vaut acceptation des présentes conditions et du descriptif du séjour (programme, prestations incluses et non incluses, prix).

Article 2 · Inscription et paiement

1. **Préinscription** : elle se fait via le formulaire en ligne. Elle ne t'engage pas et ne garantit pas ta place.
2. **Confirmation** : après la préinscription, l'organisatrice t'envoie le formulaire d'information précontractuelle, les présentes conditions et les coordonnées bancaires pour le virement.
3. **Validation** : l'inscription est complète après réception de ton virement. Les places sont attribuées dans l'ordre des virements reçus, dans la limite de 5 participant-es.
4. **Modalités** : paiement de 100 % du prix à l'inscription, ou en deux fois sur demande : 50 % à l'inscription et le solde au plus tard le 22 décembre 2026. Sans paiement du solde à cette date, l'inscription peut être annulée et les frais d'annulation de l'article 4 s'appliquent.
5. **Chambre duo** : chaque personne peut payer sa part séparément.

Une confirmation écrite de l'inscription (le contrat) est envoyée par e-mail après le paiement.

Article 3 · Prix

Les prix sont indiqués en euros TTC, par personne, pour le séjour complet. Ils comprennent l'hébergement (2 nuits, draps et serviettes), les repas indiqués au programme, les séances de yoga et le prêt du matériel (hamacs, tapis).

Chambre	Jusqu'au 30 novembre 2026	À partir du 1er décembre 2026
Refuge (lit simple)	390 €	420 €
Duo (lit double à deux)	450 €	480 €
Duo seul-e, sur demande selon disponibilité	550 €	580 €

Le tarif early bird s'applique aux inscriptions payées (ou dont le premier versement est payé) au plus tard le 30 novembre 2026. Les prix sont fermes et ne seront pas révisés après l'inscription. Ne sont pas

compris : le transport, les forfaits et la location de ski, les activités de la matinée libre, les assurances et les dépenses personnelles. La taxe de séjour est incluse.

Article 4 · Annulation et cession par le ou la participant·e

Tu peux annuler à tout moment avant le départ, par écrit (e-mail ou WhatsApp). La date de réception du message fixe le montant remboursé.

Date de l'annulation	Remboursement
Au moins 60 jours avant le départ (jusqu'au 23 novembre 2026)	100 % des sommes versées
De 59 à 30 jours avant (du 24 novembre au 23 décembre 2026)	75 % des sommes versées
Moins de 30 jours avant (à partir du 24 décembre 2026)	50 % des sommes versées

Une absence sans prévenir, une arrivée tardive ou un départ anticipé ne donnent lieu à aucun remboursement. Les remboursements sont effectués sous 14 jours après l'annulation.

Circonstances exceptionnelles : si des circonstances exceptionnelles et inévitables, survenant à Chamonix ou à proximité, empêchent le séjour ou en affectent considérablement le déroulement (par exemple une interdiction d'accès à la vallée), tu peux annuler sans frais et tu es intégralement remboursé·e (article L.211-14 II du code du tourisme). Le manque de neige ou la fermeture des pistes n'en font pas partie : le ski n'est pas inclus dans le séjour.

Cession : tu peux céder ton inscription à une personne qui remplit les mêmes conditions, en prévenant l'organisatrice au moins 7 jours avant le départ (article L.211-11). La cession est gratuite. Toi et la personne qui te remplace restez solidairement responsables du paiement du solde.

Aucune assurance annulation n'est incluse. Il est conseillé d'en souscrire une, ou de vérifier les garanties de ta carte bancaire.

Article 5 · Annulation ou modification par l'organisatrice

Nombre minimum non atteint : le séjour a lieu à partir de 4 participant·es inscrit·es. S'il n'est pas atteint au 10 décembre 2026, l'organisatrice peut annuler le séjour et te prévient au plus tard à cette date. Les sommes versées te sont alors intégralement remboursées sous 14 jours, sans autre indemnité.

Autres cas : si l'organisatrice doit annuler pour des circonstances exceptionnelles et inévitables, tu es intégralement remboursé·e sous 14 jours, sans indemnité supplémentaire. Dans tout autre cas, tu es remboursé·e et tu peux prétendre à un dédommagement.

Modifications : l'organisatrice peut apporter des modifications mineures au programme (horaires, ordre des séances, menus), notamment en fonction de la météo ou de la forme du groupe. En cas de modification importante d'un élément essentiel (dates, hébergement, nombre de séances), tu en es informé·e par écrit et tu peux soit l'accepter, soit annuler sans frais avec remboursement intégral.

Pendant le séjour : si une prestation prévue ne peut pas être fournie (salle indisponible, par exemple), l'organisatrice propose une prestation de remplacement de qualité équivalente, sans supplément. Si elle n'est pas possible, une réduction de prix appropriée est accordée.

Article 6 · Déroulement du séjour

Aptitude et santé : les séances sont accessibles à tous les niveaux et chacun-e dose son intensité. Le yoga aérien comporte des postures inversées, déconseillées notamment en cas de grossesse, de chirurgie récente, de glaucome ou d'hypertension non contrôlée. Tu t'engages à signaler avant le séjour tout problème de santé utile, et à suivre les consignes de sécurité données pendant les séances. L'organisatrice peut adapter ou refuser une posture si elle l'estime dangereuse pour toi.

Matinée libre : les activités du samedi matin (ski, spa, Aiguille du Midi, raquettes, balades...) ne font pas partie du forfait. Les prix indiqués sur la page du séjour le sont à titre indicatif. Chacun-e les réserve, les paie et les pratique sous sa propre responsabilité, auprès des prestataires concernés.

Vie collective : l'appartement est partagé par le groupe, avec une seule salle de douche. Chacun-e respecte les lieux, le voisinage et le règlement intérieur du logement. Les dégradations causées par un-e participant-e restent à sa charge. Un comportement mettant en danger le groupe ou perturbant gravement le séjour peut entraîner l'exclusion, sans remboursement.

Matériel : hamacs et tapis sont fournis et restent la propriété de l'organisatrice. La liste des affaires à apporter est communiquée avant le départ.

Article 7 · Responsabilité et assurances

VIGO SASU est responsable de la bonne exécution des prestations comprises dans le forfait (articles L.211-16 et suivants du code du tourisme). Sa responsabilité ne peut pas être engagée lorsque le dommage est imputable au ou à la participant-e, à un tiers étranger à la fourniture des prestations, ou à des circonstances exceptionnelles et inévitables. Sauf dommage corporel ou faute intentionnelle, les dommages-intérêts sont limités à trois fois le prix total du séjour.

VIGO SASU est assurée en responsabilité civile professionnelle auprès de Hiscox (contrat n° 03528047). Chaque participant-e doit être couvert-e par sa propre assurance responsabilité civile. Une assurance annulation, assistance et frais médicaux est recommandée. Elle est fortement conseillée pour la pratique du ski.

En cas de difficulté pendant le séjour, contacte l'organisatrice au 07 88 33 17 18. Toute non-conformité constatée est à signaler sur place, le plus tôt possible, pour qu'une solution soit trouvée.

Article 8 · Données personnelles et droit à l'image

Les informations recueillies lors de l'inscription servent uniquement à l'organisation du séjour (contrat, groupe WhatsApp des participant-es, repas). Elles ne sont ni cédées ni revendues. Tu peux y accéder, les faire rectifier ou supprimer en écrivant à virginie@yogaetcterra.com. Voir la [politique de confidentialité](#).

Des photos peuvent être prises pendant le séjour. Elles ne sont publiées (site, réseaux sociaux) qu'avec ton accord, que tu peux retirer à tout moment.

Article 9 · Réclamations, médiation et droit applicable

Le séjour ayant une date déterminée, il n'ouvre pas de droit de rétractation (article L.221-28 12° du code de la consommation).

Toute réclamation est à adresser par écrit à VIGO SASU, 1180 route de la Cry Cuchet, 74920 Combloux, ou virginie@yogaetcterra.com. À défaut de réponse satisfaisante sous 60 jours, tu peux saisir gratuitement le médiateur de la consommation : coordonnées communiquées sur simple demande (adhésion en cours).

Les présentes conditions sont soumises au droit français. À défaut d'accord amiable, le litige est porté devant les tribunaux compétents.

VIGO SASU (yogaetcterra) · 1180 route de la Cry Cuchet, 74920 Combloux · Atout France IM074250006 · SIREN 940812167 · Garantie APST · RC Pro Hiscox · Document du 16 octobre 2026